

Aide d'État — Décision de ne pas soulever d'objections

(2014/C 66/05)

L'Autorité de surveillance AELE ne soulève aucune objection à l'égard de la mesure d'aide d'État suivante:

Date d'adoption de la décision:	13 novembre 2013
Numéro de l'affaire:	72904
Numéro de la décision:	444/13/COL
État de l'AELE concerné:	Islande
Titre (et/ou nom du bénéficiaire):	Fjarskiptafélag Skeiða- og Gnúpverjahrepps
Base juridique:	Article 61, paragraphe 3, point c), de l'accord EEE
Type de mesure:	Déploiement rapide de réseaux de communication à haut débit
Forme de l'aide:	Subvention directe
Budget:	Environ 75 millions d'ISK
Intensité:	100 %
Durée:	—
Nom et adresse de l'autorité responsable:	Skeiða- og Gnúpverjahreppur Árnesi 801 Selfoss ICELAND

Le texte de la décision dans la ou les langues faisant foi, expurgé des données confidentielles, est disponible sur le site web de l'Autorité de surveillance AELE, à l'adresse suivante:

<http://www.eftasurv.int/state-aid/state-aid-register/>
